FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 25 Janvier 1923

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

LE REVEIL ÉCONOMIQUE

NOTRE ENQUÊTE SUR LE Projet d'augmentation des impôts

ENFIN, LE NORD BOUGE !

Notre journal, le premier dans le Nord a élevé une protestation contre l'augmentation de 20 pour cent sur « tous les impôts, droits et taxes recouvrés au profit de l'Etat ». Nous avons ouvert une enquête impartiale dans tous les milieux de l'industrie, du commerce et du travail de notre région. A notre appel les présidents de Chambres de commerce, les chefs d'entreprises, les délégués des groupements commerciaux, des syndicats ont répondu d'une façon unanime.

C'est la laborieuse région du Nord tout entière qui proteste contre son écrasement !

Rien n'est plus suggestif que les chiffres officiels établis par M. le ministre des Finances lui-même et qui évaluent le rendement des 20 pour cent :

« Le produit du double décime s'élève, d'après les prévisions du budget de 1923 au montant suivant :

Contributions directes....	524 millions
Enregistrement (chiffres d'affaires compris).......	1425 millions
Contributions indirectes.	607 millions
Douanes.....................	385 millions
Manufactures de l'Etat.	210 millions
soit une augmentation de	3151 millions

La région du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Aisne) paie le dixième des impôts de la France. C'est donc **315 millions** qui seraient réclamés à nos 3 millions d'habitants.

Au même moment, par une coïncidence singulière, la Commission du Suffrage Universel de la Chambre, vient d'adopter le projet de réduction du nombre des députés qui a pour effet de réduire :

1° de **cinq députés** la représentation du Nord;

2° de **deux députés** la représentation de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

Ajoutez à cela qu'on réduit **de moitié** les crédits des sinistrés.

Si vous ne comprenez pas maintenant l'abominable complot qui se joue en haut-lieu contre les départements dévastés, c'est que vous ne savez pas compter !

Mais notre enquête démontre que la vache-à-lait du Nord est lasse de se laisser traire.

Enfin, le Nord bouge !

Eug. GUILLAUME.

L'énergique protestation de 20.000 coopérateurs du Pas-de-Calais

Mahieu, directeur de l'Union des Coopératives du Pas-de-Calais, résume ainsi la protestation des 20.000 adhérents de la grande Coopérative :

« Nous protestons de toute notre énergie contre le projet de M. de Lasteyrie, qui ne vise rien moins qu'à faire supporter aux consommateurs une augmentation nouvelle de 20 % des impôts.

» Nous protestons également contre les allégations des Chambres de Commerce qui tendent à faire croire que les Coopératives ne paient pas d'impôts, tout au moins certains impôts qui consistent en patente et en chiffres d'affaires. A ce sujet, l'Union des Coopératives en sait quelque chose. Certaines Sociétés durent subir des pénalités et furent obligées de s'exécuter, ce qui ne s'appelle pas précisément être exonérées.

» Quant à nous, Union, après nous avoir considéré comme un service de répartition et d'utilité publique, pendant la guerre, aujourd'hui on nous réclame des sommes fabuleuses alors que notre Coopérative assura pendant les périodes les plus difficiles le ravitaillement des populations dépourvues de tout, à qui elle répartissait les marchandises contingentées par le Service Ministériel du Ravitaillement sur lesquelles nous n'avons prélevé aucun bénéfice.

» Partant de là, naturellement l'Union a pour devoir de protester contre tout impôt nouveau qui, en fin de compte, retomberait, comme toujours, sur le dos des consommateurs.

» L'Union, comme toutes ses consœurs, a pour mission de défendre les intérêts des consommateurs — associés ou non ; — elle est par ses principes et par son institution un organe de régularisation de prix et de combativité contre la vie chère.

Les impôts de consommation, qui se chiffrent par milliards, ne seraient-ils pas encore assez élevés, suivant M. de Lasteyrie, pour qu'il songe à équilibrer ses finances obérées par une imposition nouvelle de 20 % ?

» M. le Ministre des Finances doit chercher des ressources là où il peut les trouver plus facilement que chez les contribuables et les consommateurs déjà trop écrasés d'impôts.

En tout cas, nous ne pouvons particulièrement trop nous élever contre les procédés gouvernementaux.

» Si l'Etat le veut, il peut rapidement récupérer des sommes fantastiques par la monopolisation de certains articles de consommation, le sucre, par exemple, qui, aujourd'hui, est vendu à un prix exorbitant.

» L'Etat ne devrait-il pas jeter ses regards sur certaines Raffineries où, avec un capital de 25 millions, on trouve moyen de réaliser 74 millions de bénéfices en une année ?

» En l'état de choses actuelles, les malheureux consommateurs, grâce à certaine tolérance, paient ainsi un impôt à ces raffineries — *et quel impôt* ! — sous forme de bénéfice, et l'Etat n'y voit rien à redire, puisque plus cher est le sucre, plus il touche d'impôt sur le chiffre d'affaires.

» Assisterons-nous toujours aux mêmes manigances et les consommateurs, comme les contribuables, en feront-ils toujours les frais ?...

Les meilleurs moyens ne manquent pas, et le Ministre des Finances les a sous la main, mais comme il s'agit des gros bénéfices capitalistes, le Ministre ne bouge pas et semble désarmé.

» Qu'il sache pourtant que tous les consommateurs considèrent son projet d'augmentation des impôts comme un des projets les plus injustes et des plus inacceptables ».

Le projet ne compte pas un partisan à Béthune

La Chambre de Commerce de Béthune, présidée par M. Elby, n'a pas été sans s'émouvoir du projet du Ministre des Finances, et bien que dans cette Chambre de Commerce on soit parcimonieux en renseignements, il nous a été confirmé que la Chambre approuvait les deux vœux émis et adoptés au cours de la réunion du premier Groupement Economique et qui condamnent le projet de M. de Lasteyrie.

A Béthune, les commerçants et industriels que nous avons vus, se prononcent tous contre l'impopulaire projet du Ministre des Finances.

Ils considèrent qu'une surtaxe de 20 % sur la plupart des impôts directs et indirects accroîtrait infailliblement le prix de la vie, prix déjà trop élevé, et atteindrait particulièrement les contribuables et les consommateurs ; que le Ministre, pour affermir le budget, doit s'ingénier à trouver d'autres moyens, et que ces moyens ne lui manquent pas, par exemple faire payer ceux qui, par certains calculs, s'y sont dérobés jusqu'ici.

En définitive déclarent les commerçants, la surtaxe proposée par le comte de Lasteyrie ne manquerait pas de peser trop lourdement sur le commerce et l'industrie et compromettrait trop, suivant les déclarations même du Ministre des Finances, le relèvement économique de la Nation et en particulier celui des Régions dévastées ; en restreignant ou paralysant la production et l'écoulement des produits.

Pour l'équilibre budgétaire, toute l'industrie et le commerce Béthunois sont pour la recherche d'un emploi plus judicieux des ressources actuelles, et ici on déclare que l'Etat doit procéder à l'application efficace d'économies et réprimer les gaspillages de toute nature.

Le projet du Ministre des Finances ne compte pas un partisan à Béthune.

L'opinion de M. Loucheur

M. Loucheur nous a déclaré : « Je suis tout à fait hostile à la création de nouveaux impôts. J'ai déclaré à la Commission des Finances que j'étais à fond contre le projet. J'estime qu'il faut d'abord faire rentrer l'impôt sur le revenu et abaisser le taux de l'intérêt des bons du Trésor. »

L'opinion de M. Daniel-Vincent

M. Daniel Vincent nous a déclaré :

« En réalité, c'est une augmentation bien supérieur à 20 % que propose M. de Lasteyrie. L'impôt sur le chiffre d'affaires est payé à l'entrée, pour les matières premières, il est encore payé lors de la transformation de ces matières par l'industrie, il est acquitté par le commerce de gros et le consommateur le subit encore chez le détaillant. Non, je ne puis accepter qu'on alourdisse encore la charge qui pèse sur nos populations au travail. La vie chère est un danger social. Je m'étonne que le Ministre des Finances ne le comprenne pas ».

L'opinion d'un Communiste

Dans notre numéro du samedi 30 janvier, nous avons, sous ce titre, succinctement rapporté l'opinion de Louis Brodel, militant communiste lillois.

Brodel tient à préciser son interview de la façon suivante :

« J'ai émis l'opinion qu'il serait désirable de reviser les gros dossiers de dommages de guerre, en ajoutant : « l'argent récupéré (car personne n'en doute, il y eut des millions alloués à tort) pourrait servir ainsi au paiement des petits sinistrés ». L'opération serait, certes, plus facile, moins dangereuse et plus profitable aux finances du pays, que celle de la Ruhr.

» Est-ce dire que cette mesure seule suffit ? Non ! Car avec le nouvel impôt de 20 %, projet Lasteyrie, ridicule en tous points par sa répercussion sur la consommation, ce seront toujours les petits qui paieront.

» N'y a-t-il suffisamment de bénéfices de guerre pour trouver les 4 ou 5 milliards qui manquent ? Que les capitalistes qui clament à tous échos leur patriotisme, paient d'abord. La limitation de la fortune ne serait qu'un commencement. L'on prétend chaque jour que nous sommes gens de désordre et soutenons la politique du pire, pour aboutir. Faux ! archi-faux ! Au-dessus de tout, nous plaçons l'Humanité et tous les milliards du régime capitaliste ne vaudront jamais pour nous la vie d'un homme.

» Or, la politique économique gouvernementale actuelle conduit inéluctablement à la guerre sans profit jamais pour le prolétariat et la petite épargne ».

On proteste ! On proteste !

Nous recevons, d'autre part, les dépêches suivantes :

Espalion, 23 janvier. — L'Union de défense des intérêts commerciaux et industriels de l'arrondissement d'Espalion, proteste contre le nouveau projet du Ministre des Finances qui tend à augmenter les impôts de 20 %.

Arcachon, 23 janvier. — Les membres du Syndicat des Commerçants d'Arcachon, réunis en assemblée générale, ont voté à l'unanimité un ordre du jour de protestation contre le projet du Ministre des Finances, tendant à augmenter de 20 % le principal des impôts directs et indirects.

Le "dernier" complot

Paris, 23. — La gendarmerie de Méru-sur-Oise, a signalé ce matin l'arrestation du communiste Pasquereau, inculpé dans l'affaire d'attentat contre la sûreté de l'Etat, reprochée aux communistes pour leur propagande contre l'occupation de la Ruhr.

Pasquereau ira rejoindre ses camarades à la Santé.

DANS LA RUHR

Le Reich songe toujours à la résistance Les Industriels Allemands songeraient, par contre, à des pourparlers

LE DANGER DES GRÈVES SEMBLE S'ATTÉNUER

Les choses semblent aller mieux dans la Ruhr. La grève, même perlée, n'a pas trop duré, et, chose importante, malgré l'extraordinaire effervescence nationaliste qui règne en Allemagne, on ne signale aucun gros incident. Réjouissons-nous.

Réjouissons-nous du bruit qui court que quelques industriels allemands songeraient à engager des pourparlers directs ou indirects avec le gouvernement français.

De ce conflit qui est surtout et avant tout d'ordre économique, ces sortes de conversations valent mieux que la voix des fusils ou des mitrailleuses.

Le travail a repris dans les mines

Les mineurs de la Ruhr avaient commencé à faire la grève des « bras croisés ». Mais ils se sont bientôt ravisés, de même que les cheminots de Dortmund. Il y a, à n'en pas douter, beaucoup d'indécision et de flottement chez les ouvriers. Les communistes tendent de plus en plus à se séparer des socialistes majoritaires et les catholiques eux-mêmes annoncent moins d'empressement. Ces divisions vont peut-être inciter le gouvernement allemand à la réflexion.

Par contre, les téléphonistes font grève

Les correspondants de journaux berlinois dans la Ruhr déclarent tous que le système de résistance passive se perfectionne chaque jour davantage. Les fonctionnaires des téléphones se sont joints au mouvement et, conformément aux instructions du ministre des postes, ils refusent toute communication demandée par les autorités d'occupation. Ils ont été immédiatement doublés par le personnel compétent du génie militaire français.

L'Italie songe à la médiation, mais l'Allemagne repousse ses offres

Le « Daily Mail » apprend de son correspondant de Berlin que l'ambassadeur italien aurait visité le ministre des Affaires étrangères et aurait sondé le gouvernement allemand sur l'opportunité d'une intervention de l'Italie en vue de la solution du conflit et prévenir l'imminente ruine économique de l'Europe centrale.

Le porte-parole autorisé du gouvernement allemand, tout en reconnaissant le geste italien, aurait fait comprendre à l'ambassadeur que la condition préliminaire à un arrangement du conflit serait l'évacuation de la Ruhr par les Français.

Le Reich grince

Le gouvernement allemand a fait remettre aux gouvernements français, anglais et belge, par l'intermédiaire de ses représentants, une note de protestation juridique concernant les ordonnances émises par les autorités françaises dans les régions nouvellement occupées.

La note proteste également contre la participation du représentant italien aux ordonnances émises par la haute commission en déclarant que la convention rhénane est conclue uniquement entre la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne.

Des charbonniers anglais ont refusé des commandes allemandes

A Hull, tout au moins, les charbonniers n'acceptent pas les commandes de charbon qui leur viennent d'Allemagne. Un des principaux exportateurs d'anthracite de ce grand centre industriel a, en effet, déclaré que la plupart de ses collègues et lui pensaient que si la Grande-Bretagne consentait à envoyer du charbon au Reich, elle ferait le jeu de l'Allemagne en aidant celle-ci à tenir tête à la France.

Un attentat contre un officier américain

Bruxelles, 23. — Une dépêche d'Aix-la-Chapelle à la « Libre Belgique » annonce que lundi après-midi, un individu, qui a pu prendre la fuite, a tiré plusieurs coups de revolver sur un officier américain de liaison, près du quartier général belge, au moment où il rentrait chez lui.

L'officier n'a pas été atteint.

Menus incidents

Dusseldorf, 23. — Trois arrestations ont été opérées à Kray, pour insultes aux troupes d'occupation.

Des individus, en état d'ivresse, ont tiré des coups de feu sur un cantonnement français, près d'Elberfeld.

La population est calme.

Le travail est normal. Il a repris dans les mines de Recklingshausen et de Mollerschacht.

LIRE LA SUITE EN TROISIEME PAGE

Après l'assassinat de M. Marius Plateau

M. MARIUS PLATEAU *(Photos Excelsior)* GERMAINE BERTON

L'autopsie de la victime

Le corps de M. Marius Plateau, qui était resté la nuit dernière, dans une des salles de l' « Action Française », transformée en chapelle ardente, a été conduit mardi matin à la Morgue, où le docteur Paul a procédé à l'autopsie.

Des perquisitions chez les anarchistes

Des perquisitions ont été faites, ce matin, dans différents quartiers de Paris, par les commissaires de police et visant les milieux anarchistes.

La police judiciaire a perquisitionné également au domicile de Germaine Berton, à Carrière-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Jusqu'à présent, on ne connait encore rien du résultat de ces perquisitions.

Le passé de Germaine Berton la femme au corsage rouge

Germaine Berton est une anarchiste militante, plus connue dans les milieux libertaires sous le nom de Germaine Berthe. Son corsage rouge et son béret de velours sont légendaires. Née le 7 juin 1902 à Puteaux, où sa mère était institutrice, Germaine Berton se disait étudiante en droit ou en chimie.

En 1921, elle se trouvait à Tours, où, militante anarchiste, ralliée au communisme, elle collaborait au « Réveil », journal libertaire. Elle était également secrétaire du Comité syndicaliste révolutionnaire de Tours.

Germaine Berton vint alors à Paris vers la fin du mois de novembre 1921.

Le 22, pour outrages au secrétaire du commissariat du quartier Saint-Gervais, elle fut condamnée à trois mois de prison qu'elle purgea à Saint-Lazare. Elle en sortit le 22 février. C'est au cours de cette détention qu'elle connut Mme Bernain de Ravisi.

Elle fut appréhendée à nouveau le 22 juin 1922, alors qu'elle habitait en hôtel, 19, rue Pierre-Nys, comme complice d'une bande de cambrioleurs, tous anarchistes.

Poursuivie, elle fut simplement condamnée, le 14 août suivant, à un mois de prison pour port d'arme prohibée. Au moment de son arrestation, elle était en possession d'un poignard.

L'anarchiste n'avait pas pour ainsi dire de domicile fixe. Elle vivait en hôtel, restait peu de temps dans chacun d'eux, partait sans payer au bout de huit jours. Elle a habité notamment 268, rue du Faubourg-Saint-Jacques, où sa chambre était ornée du portrait de Cottin enrubanné de noir, 113, boulevard de Port-Royal, et 6, rue de la Vieuville.

LIRE LA SUITE EN TROISIEME PAGE

SYNDICALISME SOCIAL

Organisation remarquable des Dockers d'Anvers

Leur action ne se borne pas à la défense des intérêts professionnels — ***Elle atteint un but plus élevé, par des œuvres de solidarité humaine***

(DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL)

Anvers, 23 janvier. — L'action réalisatrice des Syndicats ouvriers belges, Marins et Dockers notamment, pourrait paraître surprenante à ceux qui ignorent leurs féconds facteurs d'attirance et de développement de l'organisation prolétarienne.

Élément de force réalisatrice de la puissante organisation ouvrière, est dûe à l'initiative clairvoyante du citoyen Antoine, l'un des quatre directeurs de la Maison des Dockers, actif militant syndicaliste et socialiste.

Sous l'impulsion de ce fervent pionnier de la cause ouvrière, le Syndicat des Dockers a créé, en 1920, une Caisse d'assurance contre le chômage.

VUE INTERIEURE D'UN BUREAU DU SYNDICAT

Cette action journalière et incessante ne s'exerce pas seulement sur le terrain des revendications professionnelles et dans les sillons limités des légitimes réclamations ouvrières, susceptibles d'améliorer les conditions d'existence du prolétariat laborieux. Son champ fertile de labour courageux est plus large et s'illumine sous le clair soleil des moissons futures.

A côté du Syndicat professionnel, ayant pour but la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, nos camarades belges ont élevé de solides institutions sociales, de vaste ampleur, appelées à grouper et à maintenir dans l'organisation non seulement les ouvriers de la corporation, mais aussi leur femme et leurs enfants, intéressés à sa vitalité et à sa prospérité.

Cette expansion de l'idée de groupement donne les meilleurs résultats et fortifie l'œuvre émancipatrice dans les masses, toujours accrues pour une besogne concertée, libératrice d'exploitation capitaliste.

Les œuvres sociales édifiées par les Dockers, en parallèle de leur association corporative et qui en forment le fertile prolongement, sont nombreuses et de haute portée sociale.

Nous voulons en faire une rapide énumération.

Solidarité effective

Une société de secours mutuels, fondée à la fin de l'année 1919, et groupant tous les membres du Syndicat, a payé, dès l'année suivante, près de vingt mille francs à des sociétaires victimes d'accidents du travail.

Aux veuves de vingt-quatre de ses membres ayant succombé aux suites de leurs blessures, elle versa une somme globale de 2.336 francs.

L'assistance, absolument gratuite, médicale et pharmaceutique, est assurée à tous les syndiqués et à leur famille.

De ce chef, la caisse sociale a versé, en 1921, 72.942 francs et, si l'on ajoute à cette somme les allocations aux femmes en couches, le montant se chiffre par 184.000 fr.

Voici les dépenses arrêtées pour le premier semestre de 1922 :

Secours pour maladie : 60.000 fr. ; pour accidents survenus dans le travail : 18.000 f. ; à la suite de décès : 3.300 fr. ; aux mères de famille : 8.825 fr. ; service pharmaceutique : 82.118 fr.

Il importe de faire remarquer que le nombre des Dockers syndiqués, qui était de 6.364 en 1919, se monte maintenant à près de quinze mille.

Le service gratuit médical et pharmaceutique est assuré à plus de trente mille familles ouvrières d'Anvers, car les parents immédiats des syndiqués profitent des mêmes avantages.

Cette admirable et généreuse institution, la cause ouvrière...

L'année suivante, cette nouvelle institution de solidarité humaine a payé, avec l'aide du Fonds national de crise économique, près de six millions aux ouvriers sans travail.

Le service médical gratuit est journellement effectué par trente-cinq docteurs, et le Syndicat dispose, en outre, d'une polyclinique desservie par des spécialistes des affections des yeux, de l'oreille, des dents et autres. Un laboratoire d'analyses microscopiques est venu récemment compléter cette œuvre grandiose, digne d'être citée en exemple.

Les produits pharmaceutiques, comprenant même les spécialités les plus réputées, sont délivrés sans aucun frais aux membres du Syndicat et à leurs parents directs par des pharmaciens de la ville, qui rivalisent de zèle et de conscience pour donner entière satisfaction à tous les intéressés.

Le Syndicat offre en outre, sans la moindre dépense incombant aux malades, une Station curative de prétuberculose, dans le vaste et salubre sanatorium de Borgoumont, parfaitement approprié et bâti sur les larges espaces d'un site les plus pittoresques de la province de Liége.

Tous les frais de séjour et de traitement du malade sont couverts par le Syndicat, qui verse en outre un franc par jour à la femme et 50 centimes par enfant.

Comme on le voit, la féconde action du groupement des Dockers d'Anvers ne s'affirme pas au seul point de vue des intérêts professionnels.

Dépassant les limites ordinaires du cadre syndical, elle attire et retient au sein de l'organisation la famille tout entière des Syndiqués, par des œuvres sociales d'efficace et bienfaisante vitalité.

Pour diriger et mener à bonne fin cette œuvre complexe d'ample solidarité ouvrière, les Dockers ont su organiser toute une série de services qui fonctionnent avec une régularité scrupuleuse et mathématique, sans contrainte ni règlement tracassier, journellement assurés par une discipline librement consentie et une volonté commune.

Ces rudes travailleurs, paisibles, éduqués d'esprit pratique, conformant leur attitude aux leçons de l'expérience et à la clarté des connaissances acquises dans les bibliothèques ou les Universités populaires, constituent un bloc intelligent de forces productives et sociales, capable de résister à tous les assauts, parce qu'il est animé d'une même pensée vibrant et s'exaltant dans l'union.

Faut-il chercher ailleurs l'explication du résultat victorieux de leur récente grève ?

E. POLVENT.

La Renaissance de Lille

Le "Réveil Illustré" publie les plans définitifs d'aménagement et d'embellissement de la capitale des Flandres

Il y a, dans nos régions meurtries, parmi les ruines obsédantes, qui ajoutent encore

Gustave DELORY, Maire de Lille

leur poignante détresse au deuil éternel de notre été, une foi inébranlable qui anime notre admirable population, qui lui donne l'énergie nécessaire pour se dégager de la tristesse ambiante et faire face courageusement à l'avenir.

Cette confiance robuste est une des caractéristiques de notre forte race. C'est grâce à elle que les Flandres rayonnent d'un prestige considérable sur le monde.

Petite parcelle de terre, à peine grande comme la Grèce antique, mais si riche en sève, en pensée, en génie! Telle autrefois en Hellas, le nombre de ses savants, de ses philosophes, de ses artistes, fait l'étonnement et l'admiration des peuples.

Ruinées, opprimées, martyrisées au cours de leur émouvante histoire, les Flandres se sont toujours redressées plus nobles, plus altières que jamais.

Au cours de cette dernière guerre, la terre et l'industrie flamandes ont été une fois de plus saccagées. Une fois de plus, nos régions se sont redressées, après la rafale; mais cette fois, leurs blessures étaient si profondes, qu'elles en sont demeurées mutilées.

Cependant, sous l'action bienfaisante du temps, nos cités semblent vouloir guérir et leurs plaies commencent à se cicatriser.

Sur l'emplacement de ruines humides, des briques s'alignent, des murs s'élèvent.

Des villages entiers surgissent du sol bouleversé, et voici maintenant que les villes, les